



# LES HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DU VENDEUR

PRIS DE VENTE HORS HONORAIRES EN FOURCHETTE DE PRIX TTC (TVA 20% incluses en euros)	HONORAIRES en Forfait
Cave, Garage ou box	2.000 €
Jusqu'à 100.000 €	8.000 €
de 100.001 € à 125.000 €	9.000 €
de 125.001 € à 175.000 €	10.000 €
de 175.001 € à 200.000 €	11.000 €
de 200.001 € à 225.000 €	12.000 €
de 225.001 € à 250.000 €	13.000 €
de 250.001 € à 275.000 €	14.000 €
de 275.001 € à 300.000 €	15.000 €
de 300.001 € à 325.000 €	16.000 €
de 325.001 € à 350.000 €	17.000 €
de 350.001 € à 375.000 €	18.000 €
de 375.001 € à 400.000 €	19.000 €
de 400.001 € à 425.000 €	20.000 €
de 425.001 € à 450.000 €	21.000 €
de 450.001 € à 500.000 €	22.000 €
de 500.001 € à 550.000 €	23.000 €
de 550.001 € à 650.000 €	25.000 €
de 650.001 € à 750.000 €	30.000 €
de 750.001 € à 850.000 €	35.000 €
de 850.001 € à 950.000 €	40.000 €
Au-delà de 950.000 €	50.000 €

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf en cas de mise en vente d'un bien dans le cadre d'une indivision successorale, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur dans le mandat, la mention en est faite dans l'annonce).

SAS AGENCE DU PERRAY au capital de 50 000 €, inscrite au RCS de EVRY, SIREN n°B 331398768,

Siège social: 180 avenue Gabriel Peri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Carte professionnelle n° 336-549 délivrée par la Préfecture d'EVRY – n°TVA intracommunautaire: FR 54331398768

Garantie financière GALAIN 89 rue la Boétie 75008 PARIS Tel : 01.69.04.33.00

**Honoraire au 05 Février 2020**

La délivrance d'une note est obligatoire

## HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION (en vigueur à compter du 1er/03/2017)

<b>GESTION</b>	<b>6,67 % H.T. des sommes encaissées (soit 8 % TTC)</b>
<b>ASSURANCE LOYERS IMPAYES</b>	<b>3 % des sommes quittancées</b> <b>(2,50 % TTC des sommes quittancées aux locataires + frais de gestion liés au contrat : 0,42 % HT des sommes quittancées, soit : 0,50 % TTC)</b>
<b>BAUX COMMERCIAUX ET BAUX PROFESSIONNELS : Rédaction d'acte</b>	<b>15 % H.T. du loyer annuel hors charges (soit 18 % TTC)</b> à partager à concurrence de moitié entre le propriétaire et le locataire
<b>BAUX D'HABITATION (soumis à la loi du 6 juin 1989)</b>	<b>Honoraires afférents d'entremise et de négociation : 50,00 € H.T. Forfaitaire (soit 60,00 € TTC)</b> <b>Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : 11,67 % H.T. du loyer annuel hors charges (soit 14 % TTC du loyer annuel)</b> <b>+ Honoraires afférents à la réalisation de l'état des lieux : 3,33 % H.T. du loyer annuel hors charges (soit 4 % TTC du loyer annuel)</b>

(Taux de TVA en vigueur : 20%)

Les honoraires de location (hors baux d'habitation de locaux non meublés) sont à la charge du bailleur ou du preneur, selon ce qui aura été prévu au mandat de recherche de locataire et/ou au mandat de recherche d'un bien à louer.

Pour les baux à usage d'habitation de locaux non meublés :

- Honoraires d'entremise et de négociation : à la charge exclusive du bailleur.
- Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : partagés à concurrence de moitié entre le bailleur et le locataire (plafonnés à 10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire).
- Honoraires afférents à la réalisation de l'état des lieux : partagés à concurrence de moitié entre le bailleur et le locataire (plafonnés à 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire).



**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC VENTE DE NEUF A LA CHARGE DU VENDEUR**

**(TVA 20% incluses en euros)**

Programme	Redevable des honoraires	Honoraires
Programme "GIULIA"	Vendeur	4%TTC

*Particularisme en vente de neuf dont les montants peuvent être différents selon les promoteurs*

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

SAS AGENCE DU PERRAY au capital de 50.000 €, inscrite au RCS d'EVRY, SIREN n°B 331398768,

Siège social: 180 avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Carte professionnelle n° 336-549 délivrée par la Préfecture d'EVRY – n°TVA intracommunautaire: FR 54331398768

Garantie financière GALAIN 89 rue la Boétie 75008 PARIS

**Honoraire au 14 Mars 2017**

**La délivrance d'une note est obligatoire**